

ST-JEROME

JEUDI 18 AOUT 1885

SOMMAIRE

1ERE PAGE

L'orphelinat agricole.—Chemin de fer à jauge étroite.—Bienvenu.—La réception

2EME PAGE

Succès.—Fen l'hon. J. B. L. Villemure — Colonisation.—Causerie.—Au Canada.

3EME PAGE.

Nécrologie.—Province de Québec municipalité de la ville de St-Jérôme.—Ville de St-Jérôme.—Autour d'une tombe.—Correspondance.

4EME PAGE.

Revue de la semaine.—Notes locales.—St Jérôme.—Déménagement.—Rixe fatale.—Moulin Dorion.—Illumination.—Comités.—Moulin Brown.—Trottoirs.—Prompt rétablissement.—Commerce.—Ste-Agathe.—Lac Nominique.—Agriculture.—Deculper la récolte des pommes de terre.—Les cercles agricole dans la Province d'Ontario.—La culture soignée en Angleterre.—Vérité la plus grande.—La vie au cultivateur.—Recettes composition pour remplir les fissures des planchers.—Moyen de nettoyer et polir les meubles

5EME PAGE.

Feuilleton.

L'orphelinat agricole

C'est un véritable bonheur pour nous de faire part aujourd'hui à nos lecteurs des progrès d'une œuvre à laquelle ils sont associés de cœur depuis trois ans à peine qu'elle est fondée dans notre pays : nous voulons dire l'œuvre des Orphelinats agricoles dont le premier a été établi à Wentworth—Notre Dame de Montfort—comté d'Argenteuil, à huit lieues environ de la ville de St Jérôme.

L'on se rappelle ce que nous disions de cet établissement, dans le mois de juillet 1882 ; les espérances qu'il faisait naître, l'admiration que méritaient son fondateur M. le curé Rousselot et ses généreux compagnons pour leurs sacrifices, leur dévouement et leur foi inébranlable au succès d'une entreprise aussi difficile, aussi ardue dans ses commencements, qu'elle devait être heureuse et pleine de résultats précieux dans ses développements.

Nous avons parlé à diverses reprises des Pères de la compagnie de Marie qui devaient prendre la direction de l'institution, ainsi que des Filles de la Sagesse qui devaient coopérer à cette œuvre. Quel dévouement chez eux, quel esprit de sacrifice, quel amour de Dieu, du prochain, remplissaient ces existences et les poussaient à se donner pour le soulagement, l'instruction, le salut de tant de pauvres petits délaissés, capables comme tous les autres enfants de faire des hommes utiles à leurs semblables, mais fatalement

entraînés pour la plupart, par suite de l'abandon où ils gémissent, au vice, à la dégradation et bien souvent devenant le rebut et la honte de la société. Faire de ces déshérités de la fortune de bons chrétiens, d'honnêtes citoyens, les former au rude mais salutaire travail des champs, de la culture, de la forêt ; leur enseigner les différents métiers qui peuvent s'exercer avec honneur et profit à la campagne ; développer également chez eux les forces du corps et les facultés de l'âme ; les instruire et les rendre même capables d'instruire les autres au besoin, en un mot les sortir de la pauvreté, de la misère, peut-être même du vice et de la dégradation, pour les rapprocher des hommes honnêtes et les donner à Dieu, voilà quel était le but premier et le plus important de ces orphelinats.

Il s'agissait en outre, et certes, ce n'est pas là un fait à ignorer, d'établir, de planter là, au sein du canton Wentworth, le plus dédaigné de tous les cantons du Nord, sur un sol d'excellente qualité sans doute, mais de si rude aboré, de si triste aspect, de si ingrate culture que tous les habitants d'alentour, plaignaient bien fort ces pauvres et les vouaient d'avance à un succès certain et complet, il s'agissait de planter là, dis-je une véritable ferme modèle, une école d'agriculture et de métiers qui avant bien des années peut devenir une pépinière d'hommes instruits, capables, de colons robustes, d'agriculteurs pratiques, éclairés, en état de donner l'exemple de la culture améliorée, dans ces nombreuses paroisses déjà fondées et qui vont se fonder encore en si grand nombre, au sein de notre riche et immense vallée de l'Ottawa.

Pouvait-on concevoir rien de plus beau et de plus grand, au milieu de ce monde rempli déjà de tant d'idées belles et grandes qu'enfante à chaque instant l'œuvre de colonisation du curé Labelle ?

Nous souhaitons de tout cœur que l'exemple donné, ici, près de St-Jérôme, dans la vallée de l'Ottawa, soit suivi dans les régions principales de colonisation. Que l'on multiplie ces orphelinats agricoles et l'on aura rendu un immense service au soulagement de l'une des plus navrantes douleurs qui s'attachent au corps de l'humanité. De plus on aura aidé puissamment au progrès, à la transformation de notre agriculture sans qu'il en coûte un sou au gouvernement.

Il nous reste à étudier maintenant jusqu'à quel point les fondateurs de ce premier orphelinat ont réussi

dans leur projet, jusqu'à quel point ils ont atteint le double objet de leur fondation.

(Suite au prochain numéro).

Chemin de fer à jauge étroite.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la correspondance de M. C. Lachaine qui nous entretient de la question du chemin de fer dans le Nord, chose dont nous le remercions tout particulièrement. Tout le monde veut le chemin de fer ! Combien s'en occupent sérieusement ? Combien voudraient faire le moindre sacrifice de temps, d'argent pour en assurer la construction ? S'occupe-t-on même de faire connaître le Nord, ses ressources, ce qu'il pourrait fournir de fret à un chemin de fer ; le nombre de la population, la nature de son commerce, de ses produits etc etc. Et pourtant ne sont-ce pas là des choses indispensables à connaître pour ceux qui veulent mettre de l'argent dans ces sortes d'entreprise ?

Nous voyons aussi par la lettre de notre correspondant que l'idée d'un chemin de fer à jauge étroite n'est pas à repousser sans examen. Au fond, c'est peut-être la seule praticable. Dans tous les cas, on devrait, en cette matière, adopter la devise de ceux qui veulent sincèrement le succès de cette entreprise, devise qui se résume comme suit : un chemin de fer quand même, à voie large, si c'est possible, sinon à voie étroite pourvu que ce soit de suite et sans obérer les municipalités.

Nous profitons de l'occasion pour dire à nos lecteurs que nous avons l'assurance du gouvernement fédéral qu'il accordera le subsidie actuel de \$3200.00 pour un chemin étroit. Cela équivaut, nous disait un constructeur de chemin à un subsidie de \$6000.00 par mille pour un chemin large. On voit donc que le gouvernement fédéral ne nous a pas oubliés, et songe sérieusement à nous aider, quoiqu'il n'ait pas jugé à propos de mentionner notre chemin parmi ceux qui viennent de recevoir de nouveaux secours.

Bienvenu

M Rémi Tremblay, autrefois du Courrier de Montréal vient de prendre la direction de l'Indépendant de Fall River ; c'est une bonne nouvelle pour nos compatriotes des Etats-Unis, car ce monsieur est un écrivain distingué et un véritable patriote. Il rendra, à la tête d'un journal qui ne manquera pas de prendre une grande importance, de véritables services à nos nationaux

de là-bas. Nous devons donc lui faire l'accueil le plus sympathique et lui souhaiter de tout cœur le succès que méritent son talent et son travail.

La réception.

Nos conseillers de ville ont compris leur devoir et ils vont faire les choses généreusement avec toute la population ; nous les remercions et les félicitons en même temps. Ils ont consenti à défrayer les dépenses de la réception que nous allons faire à notre curé et à ses distingués compagnons. Ainsi tout le monde sera appelé à contribuer à la dépense.

Le programme de la fête est simple et convenable tout à la fois :

1o Réception à la gare et présentation d'adresse de la part de la ville et de la paroisse.

2o Cérémonie religieuse.

3o Banquet.

4o Promenade à travers la ville et visite de nos fabriques et de nos puits d'eau.

5o Le soir feu d'artifice et illumination (si les visiteurs restent le soir) sinon l'illumination sera remise à plus tard. On fête ainsi à la fois et notre curé et la délégation française.

Des comités ont été formés pour voir à l'organisation de la fête. Il n'y a pas de temps à perdre, que tous fassent leur devoir. Il s'agit de la plus grande fête qu'il y ait encore chez nous.

Il est un point sur lequel pourtant il y a sujet de reproche et de regret : c'est le manque que je qualifierai d'impardonnable de propreté qui régnait partout sur les petites rues comme sur les grandes ; c'est l'état affreux de nos trottoirs et de nos chemins, en certains endroits. Les étrangers sont dégoûtés et s'il faut montrer notre ville telle qu'elle est aujourd'hui, nous allons avoir à en rougir. Que de rebuts, de traineries partout, de débris, de mauvaises herbes etc etc ! Et nos trottoirs qui sont de vrais casse-cou ; même surtout depuis qu'on a pris l'habitude de les rapiécer, ou y marche le soir au péril de sa vie ou de quelques uns de ses membres. C'est pitoyable vraiment et nous ne savons à quoi songent les inspecteurs de voirie et le conseil. Il serait inutile de faire une belle démonstration, si notre ville est mal tenue comme aujourd'hui : les arches de verdure, les tentures de flanelle, les drapeaux ne remplaceront jamais la propreté des rues et le bel aspect de clôtures et de bâtiments éclatants de blancheur. Qu'on songe donc un peu à la réputation et à l'avenir de notre ville.

Succès

M. Aimé Lantier, dentiste qui exerçait sa profession à St Jérôme, vient de nous laisser pour aller s'établir à Trois-Rivières où il trouvera un champ plus vaste pour ses talents et ses études. Il ne laisse ici que des amis qui regretteront son départ, car il avait su s'acquérir l'estime et l'amitié de tous ceux qui l'ont connu. Ayant fait de fortes études à New York, il exerçait avec beaucoup de succès, et nul doute que dans une ville comme Trois-Rivières, il pourra avant longtemps se créer une belle clientèle. Dans tous les cas nous le lui souhaitons de tout cœur avec ses nombreux amis.

Leu l'hon. J. B. L. de Villemure.

Samedi dernier, le 8 août, l'Eglise remettait à la terre la dépouille mortelle de l'honorable Jean Baptiste Lefebvre de Villemure, notaire de notre ville. C'était un deuil pour nous, un deuil pour le comté de Terrebonne où le défunt était par tout connu et estimé, un malheur pour la nombreuse famille qu'il laisse pour déplorer sa perte.

M. de Villemure n'était âgé que de 57 ans et 6 mois et il était sérieusement malade depuis l'automne de 1883. Il avait été atteint quelques mois avant, d'une surdité grave qui alla toujours en empirant et lui enleva complètement la faculté de l'ouïe quelques mois avant sa mort. Il a succombé à une complication de maladies qui l'avaient épuisé tout-à-fait et le firent mourir dans un état de faiblesse et de débilité incroyable.

M. de Villemure a été l'un des principaux fondateurs et citoyens de St-Jérôme. C'est un homme de mérite qui a fait son chemin par lui-même, par son travail et sa probité sans reproche. Si vous joignez à cela un jugement sain et droit, une intelligence lente, peut-être, mais rarement en défaut quand il s'agissait de questions d'intérêt public et le progrès général, un dévouement constant à l'avancement de sa localité et aux triomphes des grandes causes politiques et nationales, vous aurez le secret des succès de M. de Villemure, qui sans avoir eu l'avantage d'un cours d'étude classiques, n'en arriva pas moins aux plus hautes positions sociales.

Il fut tour à tour maire de St-Jérôme, préfet du comté et enfin, après avoir été l'un des principaux leaders du parti conservateur ici, on le choisit en 1880, croyons nous, pour remplacer au Conseil Législatif pour la division des Mille Isles, le regretté M. Lemaire. Il résigna comme tel en Février 1882 en faveur de l'honorable M. Lacoste, dans des circonstances qui firent honneur autant à son abnégation qu'à son dévouement à son parti. Voici le jugement que nous portions alors sur cet acte de M. de Villemure :

La résignation de l'hon. M. de Villemure comme conseiller Législatif est ici le sujet de toutes les conversations. Il faut avouer que

cet événement est de nature à surprendre. C'est l'honorable M. Lacoste de Montréal qui le remplace.

Nous regrettons que des circonstances politiques aient amené la résignation de M. de Villemure tout en nous réjouissant de la nomination du nouveau conseiller législatif, qui est un juriconsulte de premier ordre et un homme sincèrement dévoué à son pays.

M. de Villemure est un homme versé dans la connaissance du droit municipal, d'un jugement sain et droit. Il pouvait rendre des services sérieux et importants dans les délibérations de notre Chambre haute. D'un autre côté, M. Lacoste par sa haute position, ses talents si distingués, sa connaissance approfondie de la législation, occupera certainement le premier rang au milieu de ses collègues.

Si nous voulions nous placer au point de vue politique pour juger de l'acte que vient d'accomplir M. de Villemure, nous dirions qu'il a fait le sacrifice d'une position des plus honorables, pour donner encore plus de force à son parti et que ce dernier lui doit beaucoup de reconnaissance pour une telle abnégation.

Nous aimons à rendre aux hommes qui viennent, le témoignage dû à leur mérite, mais c'est un tort et une faute grave que d'oublier les preuves de dévouement et de générosité que l'on reçoit de fidèles amis qui s'en vont.

Nous pouvons ajouter que M. de Villemure avait su acquérir l'estime de ses collègues et se créer des amitiés sincères et solides.

M. de Villemure a été ce qu'on appelle un homme de confiance, et dans les différentes positions qu'il occupa, jamais un soupçon ne vit planer sur son intégrité. Comme notaire, comme magistrat, comme maire et homme public, l'on peut dire qu'il est difficile de mériter autant que lui l'estime et le respect de ceux qui eurent à transiger avec le regretté défunt.

M. de Villemure se fit longtemps instituteur et après un travail long et pénible il put se faire admettre à la profession de notaire qu'il exerça une couple d'années à St-Jérôme et ensuite à Ste Adèle où il eut à administrer les biens de l'honorable M. Morin pendant que ce dernier était ministre de la couronne. M. Morin avait en son agent une confiance sans limite et il s'en rapportait entièrement à lui pour la gestion de toutes ses affaires dans le Nord, il l'indemnisait généreusement et contribua ainsi à la jolie fortune que M. de Villemure a laissée en mourant.

Nous serions curieux de voir la correspondance échangée entre l'ancien ministre de la Couronne et l'administrateur de ses terres; il est certain que nous trouverions là bien des pages touchantes de l'histoire intime de ces deux citoyens placés dans des positions différentes, mais également intègres et dévoués au bien général et à l'avancement du pays.

M. de Villemure était marié en premiers noces avec Melle Marguerite le Montigny sœur de MM. Benjamin, Charles et Pierre de Montigny. En secondes noces il épousa Melle Loupret sœur de M. le Magistrat Loupret de St-Jean et de madame notaire Germain de Ste Cécile. Il

laisse cinq enfants pour pleurer sa perte.

Les funérailles ont eu lieu avec beaucoup de pompe et de solennité, au milieu d'un concours considérable de parents et d'amis venus de toutes les parties du comté et de Montréal. M. A. Nantel, sup. Ste Thérèse, a fait la levée du corps et M. Jodoin, de St-Sauveur a chanté le service.

Le chant, sous la direction de M. Labelle a été des plus touchants.

Les porteurs étaient M. M. Wm. Gauthier, M. Prévost, Dr Prévost, Wm. Scott, A. M. Lapierre, L. E. Côté.

Nous nous faisons l'écho de toute la population qui l'a si bien connu si estimé et si respecté, en offrant à la famille l'expression des plus sincères et cordiales condoléances.

R. I. P.

COLONISATION

St-Faustin

Le chemin qui évite la Repousse est enfin ouvert au public. Tous les voyageurs qui y passent sont enchantés d'éviter cette horrible Repousse et restent stupéfaits de voir qu'on n'ait pas découvert avant aujourd'hui ce beau chemin qui rend si facile maintenant le trajet de Ste Agathe à St-Faustin. Ah! si le gouvernement avait toujours eu des hommes comme M. Bureau pour tracer les chemins de colonisation, que d'argent il aurait épargné!

St-Jovite

M. M. Roux et Deslauriers de Ste Thérèse doivent aller s'établir prochainement à St-Jovite et grossir le commerce déjà considérable de l'endroit. Le premier a acheté le moulin à scie de M. Léonard et doit exploiter le bois; le second a acheté le magasin de M. J. Longpré.

Canton Montarville

M. Benoit M. P. est monté cette semaine au canton Montarville à son établissement qu'il possède; il était accompagné d'un colon qui allait s'établir sur les magnifiques terrains qu'il possède à cet endroit. Tout porte à croire qu'avant peu un courant considérable d'émigration se dirigera vers cette belle partie de la province dont les terres ne le cèdent en rien à celles de la vallée du St-Laurent.

Monsieur Victor Fortier de Ste Adèle et ses fils sont allés se choisir des terrains à 26 milles plus haut que l'établissement Benoit; ils sont enchantés de leur choix. Le lopin de terre qu'ils ont pris contient environ 800 à 900 acres de belle terre grise et est aussi uni que nos terres du rang Ste Marie à St-Jérôme. Ces messieurs doivent se rendre sur ces terrains à l'automne.

La Conception

Nous regrettons d'apprendre la mort de monsieur Joseph Pilon fils, autrefois de St-Jérôme. Monsieur F. Pilon est mort après quelques jours

de maladie seulement; il a été un des premiers colons de l'endroit; il n'a pas craint de s'avancer hardiment. Sa perte se fera vivement sentir parmi les colons de l'endroit qui perdent dans la personne de Monsieur Pilon un de leurs premiers citoyens.

CAUSERIE

AU CANADA

(De La Liberté)

Dès qu'on l'étudie un peu, ce Canada qu'on a appelé: "Une relique du siècle de Louis XIV", est d'un intérêt incroyable. Il semble que la Providence ait voulu nous donner comme une *leçon de choses*, comme un enseignement matériel et vivant, en nous offrant dans ce pays le type de ce que la France aurait été si elle ne s'était pas perdue dans la voie sanglante de la Révolution, si le mouvement de 89 s'était poursuivi tel qu'il s'annonçait. Qu'on se figure un homme ayant mal tourné, s'étant laissé duper par toutes les chimères et toutes les illusions, ayant dépensé son énergie dans des tentatives inutiles, aigri, irascible, mécontent de lui-même et des autres, et tout à coup apercevant, comme dans un rêve, ce qu'il aurait pu être s'il avait marché tranquillement dans la route tracée. Telle est l'impression qu'on éprouve en comprenant ce Canada, resté absolument fidèle à nos traditions françaises, avec la France d'aujourd'hui.

Il ne s'agit ni de déclamations, ni de poétiques variations sur le passé, il s'agit de la constatation pure et simple de faits évidents. Il est incontestable, par exemple, que la France, sous le rapport de l'accroissement de la population, est inférieure à toutes les nations de l'Europe, tandis que cet accroissement a pris au contraire, au Canada, des proportions surprenantes. Au moment de la conquête, les Français-Canadiens étaient au nombre de 63,000, ils sont maintenant 2 millions, dont 1,500,000 au Canada et 500,000 aux Etats-Unis. La population double tous les vingt ans. Dans cinquante ans le Canada aura à peu près la population de la France actuelle.

Nous avons montré déjà, avec le docteur Bertillon, qui n'est certes pas un ennemi de la démocratie, à quelle diminution, dans le rôle joué par nous en Europe, correspond l'affaiblissement constant de la natalité en France.

"Au dix-septième siècle, écrit le docteur Bertillon, la population de la France, comparée à l'ensemble de la population des grandes puissances, en formait 38 pour 100. Ce chiffre montre assez de quel poids était la volonté du roi Louis XIV, car il représente, toutes choses égales d'ailleurs, notre force économique et, plus exactement, notre force militaire comparée à celle des Etats voisins. Notre roi était le plus puissant des monarques de son temps."

En 1789, la France comptait encore pour 27 pour 100 dans le chiffre de la population de l'Europe; aujourd'hui, elle ne compte plus que pour 13 pour 100.

M. Raoul Frary, dans le *Peuple national*, a insisté également sur ce point: "Celui-là, dit-il, rendrait à la France un service sans prix qui parviendrait à créer une agitation profonde autour de cette grande question, à semer dans le public une inquiétude légitime. Si nous avions un juste sentiment de ce péril, si la statistique nous émoivait comme elle devrait nous émoivre, c'est à lire presque autant que le

souvenir de nos récents désastres, on cherchait des remèdes ; on en trouverait sans doute et on les appliquerait à tout prix. Déjà, quelques économistes ont poussé un cri d'alarme qui n'a eu que peu de résultat. On dit : "La population n'augmente plus guère ; la population va rester stationnaire, va diminuer ; c'est un grand malheur ; mais qu'y faire ? Et on n'y pense plus."

Tout le monde est unanime à peu près pour signaler les causes de cette décadence : le service obligatoire, la loi sur les successions et surtout l'égoïsme, le besoin du bien être matériel, l'organisation d'une société où l'amour du plaisir a remplacé, dans toutes les classes, le sentiment du devoir.

Ce sont les causes opposées qui ont produit, au Canada, un résultat contraire. On a conservé là, dans toute leur intégrité, les mœurs de la vieille France, l'enseignement religieux, le respect de la famille. Comme autrefois chez nous, on se marie très jeune, et les familles de 12 à 15 enfants ne sont pas rares. En un mot, au lieu de vivre, ainsi que nous comme des agités et des malades, les Canadiens-Français vivent comme des gens raisonnables.

A suivre

NEUROLOGIE

Le 14 juillet, à la demeure de son fils, monsieur M. Grignon, de cette ville, et entre les bras de ses enfants et de ses petits enfants, s'éteignait doucement, à l'âge de 90 ans, Marie-Apolline Lacasse, épouse de feu Jean Baptiste Grignon un des plus anciens citoyens de St Jérôme.

Cette femme d'élite, dont la foi inébranlable n'avait d'égal que son courage et qui aux qualités de la femme forte de l'Évangile, joignait une santé robuste, legs de ses ancêtres, cette femme n'avait pas craint, il y a plus d'un demi-siècle, de quitter les bords enchanteurs de la "Rivière-du-Chêne," pour suivre son mari à travers les forêts du nord et venir avec lui planter leur tente sur les rives inhabitées alors, de cette belle rivière qui aujourd'hui baigne les pieds de notre ville florissante. Depuis lors elle avait pris part à ses labeurs, à ses fatigues, à ses déceptions, à ses succès, rapportant tout à Dieu et se confiant toujours dans sa sainte volonté.

Cette vénérable nonagénaire a vu St-Jérôme au berceau ; elle a été témoin de ses premiers pas ; puis elle l'a vu grandir, grandir rapidement, s'élever au-dessus de la forêt, dominer les bois, les plaines, les rivières, les villages environnants et s'entourer même d'un certain lustre, d'une certaine célébrité. Elle en était fière comme de son enfant.

Aussi qu'elle aimait à passer sous les frais ombrages de ces belles érables semi-séculaires qui bordent nos rues et dont un grand nombre avaient été plantées par la main de son mari. Bien des fois ces vieux arbres l'ont vue s'acheminer vers le sanctuaire de Dieu ; elle allait y passer des journées entières, à ce point qu'elle semblait avoir fait sa demeure de ce saint lieu. Et quand on ne la vit plus passer pour aller à l'église, l'on se dit : "La mère Grignon doit être malade," en effet, elle allait mourir de la même maladie qui avait mené son cher époux au tombeau,..... la vieillesse ! Telle elle avait passé sa vie, telle elle mourut,..... dans la prière ; elle ne cessa jusqu'au dernier moment de murmurer une prière, malgré ses souffrances et son extrême faiblesse.

Elle laisse plus de 10 des enfants vivants : enfants, petits en-

fants, arrière petits enfants, et enfants de ces derniers.

Les funérailles de la regrettée défunte ont eu lieu le 16 juillet dernier au milieu d'un nombreux concours de parents et d'amis.

Si tous ceux qui, vivants ou morts, ont reçu d'elle une prière, la lui ont rendu ; je suis certain que cette âme bénie partage déjà la gloire des élus.

R. I. P.

Province de Québec municipale de la ville de St Jérôme

A la session du conseil municipal de la ville de St Jérôme, tenue le sixième jour d'août courant, étant un des ajournements de la session mensuelle du mois d'août courant, à laquelle étaient présents Son Honneur le maire M. Prévost M. M. André M. Lapierre. Ls. de G. Lachaine, Jos-ph Desforges et Louis Pepin, conseiller formant quorum du dit conseil sous la présidence du Maire.

Les résolutions suivantes ont été adoptées : Proposé par M. Lapierre secondé par M. Desforges Résolu :

Que les membres de ce conseil ont appris avec douleur la mort de l'Honorable Jean Baptiste Lefebvre de Villemure, ex conseiller législatif pour la division des Mille Isles, lequel fut pendant plusieurs années conseiller et Maire de la ville de St Jérôme, et laisse, par son amour du progrès et son intégrité de précieux souvenirs que constatent les registres de ce conseil. Le regretté défunt a toujours pris une part active dans les grandes améliorations qui signalent aujourd'hui la petite ville de St Jérôme et a su s'attirer le respect et la reconnaissance de tous ses concitoyens.

Proposé par M. Lachaine, secondé par M. Pepin. Résolu :

Que le secrétaire trésorier soit prié de transmettre copie des présentes à la famille du défunt, de les faire publier dans le journal *Le Nord* avec prières aux autres journaux de reproduire.

(Signé) M. PRÉVOST
Maire.
LOUIS LABELLE
Sec. Trés.

Ville de St Jérôme

A une assemblée des Notaires et avocats du District de Terrebonne, tenue au Palais de justice, en la ville de St Jérôme le huit août courant à laquelle étaient présents les notaires G. M. Prévost, M. Prévost, A. Fortier, Sam. Léonard F. Ville neuve, A. E. Guay Ls. de G. Lachaine et les avocats Wilfrid Prévost, C. T. de Montigny Z. Roussille, Ed. Carmel, Jos. Boisseau, G. A. Nantel W. B. Nantel A. E. Poirier, M. G. M. Prévost fut choisi comme président et W. B. Nantel comme Secrétaire.

Proposé par M. Prévost secondé par W. Prévost.

Il est résolu
Que les membres des deux professions de ce District ont appris avec regret le décès de L'Honorable Jean Baptiste Lefebvre de Villemure, ex Conseiller législatif pour la division des Mille Isles, arrivée le quatre du courant.

Proposé par A. Fortier secondé par J. Boisseau :

Résolu que le décès de L'Honorable J. B. L. de Villemure a créé dans la ville de St Jérôme et dans tout le district de Terrebonne un vif de extrêmement difficile sinon impossible à combler dans les hommes de profession de ce district.

Proposé par F. Villeneuve secondé par G. A. Nantel :

Que cette assemblée se plait à rendre hommage, à la probité, au jugement droit et à l'amour du progrès qui ont toujours distingué la carrière publique du défunt.

Proposé par M. Lachaine secondé par M. Roussille ; Résolu :

Que les membres de ces deux professions, par respect pour la mémoire du regretté défunt, portent le deuil pendant un mois.

Proposé par M. Guay secondé par M. Carmel ; Résolu :

Que copie des présentes soit transmise à la famille du défunt, que le secrétaire la fasse publier dans le journal *Le Nord* avec prières aux autres journaux de reproduire.

G. M. PRÉVOST
Président.
W. B. NANTEL
Secrétaire

Autour d'une tombe

LE GENERAL GRANT

Les Etats Unis sont en deuil, un de leurs grands hommes vient de mourir. Les rois et les reines de la terre envoient à la veuve du général Grant des sympathies, des condoléances. Par toutes les villes, par tous les bourgs de la République Américaine, les draperies du deuil les insignes de la douleur, flottent à la brise.

Pas de tumulte, pas de poussée du flot populaire, pas de cohue avinée chantant des injures aux classes dirigeantes, pas de drapeau rouge, symbole de l'anarchie, mais le seul drapeau national, que le défunt général a su tenir haut et vainqueur à la tête de ses armées, abrite cette tombe illustre et sert de ralliement et inspire les nobles sentiments à la foule émue, respectueuse, qui se presse une dernière fois autour du général honoré, pour payer une dernière fois à ce héros le tribut de son admiration et de sa gratitude.

Pendant que dans la ville New-York, le 8 août, on conduira à sa dernière demeure le général citoyen, dans toutes les autres villes de l'Union, le peuple se rassemblera pour entendre faire l'éloge du héros de Vicksburg par la bouche d'orateurs distingués. Des sénateurs, des gouverneurs, des membres du congrès, des prêtres catholiques, prononceront des oraisons funèbres ; ce sera un concert général de louanges à l'adresse d'un soldat, qui à son génie militaire a su allier la magnanimité envers les vaincus, pratiquer l'humilité au milieu des plus grands triomphes.

Pas de contentions autour de ce cercueil, pas de haine autour de ce général unioniste, pas d'animosité politique autour de ce porte drapeau du parti républicain, pas de fanatisme religieux autour de ce méthodiste qui eut le tort d'être trop fanatique lui-même au point de vue religieux..... Mais la paix, la concorde, la louange, l'union des sentiments, s'empressent de tresser leurs couronnes, de présenter leurs palmes. C'est le maire catholique de New-York, qui offre un tombeau à la dépouille du héros, c'est un président démocrate, qui s'empresse d'offrir à la veuve éplorée de l'ex-président républicain, de faire à son mari des funérailles nationales, ce sont des généraux des armées du Nord et du Sud qui porteront au lieu de son repos le vainqueur du général Lee, et toutes les nationalités s'unissent pour pleurer la mort du citoyen soldat qui, dans les cours royales de l'orient et de l'occident, flatté par les grands, fêté par les nobles, a toujours conservé sa dignité de simple citoyen américain, enseignant, par son exemple, à ses con-

citoyens que les vertus républicaines ne sont pas de vaines chimères, mais qu'elles peuvent se cultiver dans l'amour de l'ordre et de la justice.

Dans tout ce grand déploiement de la douleur d'un grand peuple, la dignité domine. L'enthousiasme passionné des partis ne se dispute pas cette dépouille mortelle pour en faire une démonstration populaire en faveur de certaines idées. Non, c'est la gratitude d'une république qui se manifeste, c'est le civisme et le patriotisme qui entourent d'une auréole celui qui a sauvé l'intégrité nationale aux jours du péril.

Français d'origine, spectateur de ces démonstrations dignes et admirables, nous ne pouvons nous empêcher de comparer ce qui se passe ici avec les scènes des funérailles de Victor Hugo. Les deux grandes républiques du monde sont en présence, l'une pleure son plus grand poète, l'autre son plus illustre guerrier. Français de cœur, de sentiment, nous sommes forcés de déplorer le deuil si peu digne de la France, et de donner à notre patrie d'adoption l'hommage de notre admiration. On ne persécute personne, ni aucune croyance, pour honorer le Général Grant, pendant que la République Française a escroqué un tombeau à l'église pour son poète.

Au chevet du général Grant, il y avait la religion représentée par un ministre, au chevet de Victor Hugo, la libre pensée veillait sur sa proie. Grant, dans sa simplicité civique, digne, sans faste, n'a jamais dit qu'il désencombrerait l'horizon par sa mort ; Victor Hugo a eu le cynisme de cette fatuité. D'où vient cette différence entre les deux Républiques. C'est qu'aux Etats-Unis on n'a pas chassé Dieu des assemblées délibérantes, qu'on lui fait sa part large dans tous les actes de la vie publique, pendant que le républicanisme français signifie guerre à Dieu, à son église, à ses enfants.

Que la France se recueille, qu'elle jette des yeux observateurs sur les Etats-Unis et qu'elle apprenne de notre république le véritable esprit civique qui se complait, non dans l'enthousiasme des fausses idées et des problèmes sociaux inadmissibles, mais qui trouve la paix, sous la liberté, dans l'observance des lois, dans l'ordre et dans la modération en rendant à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César.

FERD. GAGNON.

Correspondance

Ste-Adèle 2 août 1885.

G. A. Nantel Ecr M. P. P.

Monsieur le Directeur,

Je rencontrais, la semaine dernière, le jeune et aimable Mr. Rodier un des directeurs de la compagnie du chemin de fer de colonisation du Nord, et en parlant de notre chemin de fer, j'appris de ce monsieur que la compagnie désirait obtenir des municipalités le don gratuit des terrains nécessaires à la construction du dit chemin. Cela me revint en mémoire l'offre que je faisais à votre estimable Secrétaire, Mr. de Bellefeuille ; j'avais offert, dans le temps, non seulement le terrain nécessaire au terrassement du chemin, mais de plus tout le terrain nécessaire à la construction de la station, à condition, bien entendu, que la station fût construite sur mon terrain, ne pouvant disposer que du terrain m'appartenant. Il va s'en dire, mon cher monsieur, que je suis encore le même homme et je réitère les mêmes offres à vous. Mr. le Directeur, vous priez de publier la présente lettre dans le journal *Le Nord*, espérant par là donner l'exemple

aux intéressés qui devront en faire autant. S'ils ont à cœur, comme moi, et ce pour le plus grand bien de la colonisation, s'ils ont à cœur, dis je, d'entendre bientôt l'écho de nos montagnes répercuter au loin les cris joyeux du sifflet de la locomotive qui devra seruer partout, dans le Nord, comme elle l'a fait ailleurs la joie, le contentement et l'aisance.

C'est vous dire, Mr. le Directeur, que, depuis longtemps déjà, je désire un chemin de fer dans le Nord; je l'aurais voulu aussi large que les autres, mais enfin si c'est trop de largeur, contentons nous de la jauge étroite, mais finissons par avoir notre chemin de fer qui arrivera encore vingt ans trop tard pour le bien de tous.

Espérant qu'enfin la compagnie va se mettre à l'œuvre sérieusement je demeure avec respect, Mr. le Directeur,

Votre très humble

C. LACHAINE

REVUE DE LA SEMAINE

Notes locales

ST-JEROME

DÉMÉNAGEMENT.—M. M. Nantel et Nantel, avocats tiennent maintenant leur bureau dans la bâtisse de Montigny.

G. A. Nantel, membre de l'Assemblée Législative, réside à St Jérôme et suivra les cours du District de Terrebonne.

M. W. B. Nantel, ci devant de la société Taillon et Nantel, tient son bureau à Montréal No 51 Rue St Gabriel et suivra les cours du District de Montréal ainsi que toutes celles du District de Terrebonne. Il prêtera le plus grand soin à toutes les affaires qui pourront lui être confiées. Il sera à St-Jérôme tous les soirs ainsi que les vendredis, dimanches et jours de fête.

RIKE FATALE.—Vendredi dernier Olivier Vézina et Henri Bourque, tous deux de St-Jérôme, se sont pris de querelle sur la ligne du chemin de fer, des paroles on en vint aux coups et Vézina a donné un coup fatal à Bourque dans le côté droit; ce dernier est maintenant mourant. Cet accident crée une pénible sensation dans notre ville.

MOULIN DORION.—Les travaux du moulin Dorion avancent assez rapidement; le moulin sera prêt pour la récolte nouvelle, à la fin de septembre au commencement d'octobre.

ILLUMINATION.—Le club l'Eclair du Nord est à s'organiser pour faire une magnifique illumination à l'occasion de l'arrivée du curé Labelle; comme toujours, nous en sommes certains, ce club fera bien les choses.

COMITÉS.—Les différents comités pour la réception du curé Labelle sont formés et sont à l'œuvre; la corporation est à la tête du mouvement et n'épargne rien pour que tout soit à l'ordie. Nos meilleures félicitations.

MOULIN BROWN.—Le moulin à scie de Brown loué par feu M. J. Carey est en pleine activité; plusieurs milliers de billots sont rendus au moulin grâce à l'activité et à l'énergie de M. Landerville qui n'a pas son pareil pour conduire un chantier.

TROTTOIRS.—Dans plusieurs endroits de la ville on se plaint que les trottoirs sont dans un état déplorable et même dangereux; il serait temps de montrer un peu de bonne volonté et de réparer ces trottoirs; au tout avant l'arrivée du curé Labelle et des délégués français; car

ces messieurs vont se former une triste idée de St Jérôme s'ils voient nos rues et nos trottoirs dans l'état où ils sont.

PROMPT RÉTABLISSEMENT.—Monsieur J. H. Brown est entièrement rétabli du coup qu'il a reçu à son moulin dernièrement; il a commencé à vaquer à ses occupations.

COMMERCE.—Tous les jours de la semaine passée il s'est expédié en moyenne à Montréal de 1500 à 1600 seaux de fraimoises.

ST AGATHE

Nous apprenons avec peine que dans la nuit du 5 au 6 dernier la gelée a causé des dommages assez considérables à la récolte dans différentes paroisses du nord notamment à Ste-Agathe, à Ste Lucie, à Ste Marguerite, à St-Faustin. Les endroits qui ont le plus souffert sont les endroits bas et marécageux. Les dommages sont peu considérables dans St-Jovite et sur la Rouge; même on nous dit qu'il n'a pas gelé du tout.

LAC NOMININGUE

M. L. Beaubien est monté cette semaine sur son établissement du Nominique avec toute sa famille. Il se propose de prendre 10 à 15 jours de vacance dans le nord et de jouir de l'air pur et frais des bords du grand et magnifique lac Nominique.

AGRICULTURE

Décupler la récolte des pommes de terre.

Un de nos abonnés nous écrit: "Je m'empresse de vous transmettre une recette que je viens de lire dans un journal de France, afin que vous puissiez en faire bénéficier vos nombreux lecteurs. Il s'agit de faire décupler la récolte des pommes de terre, par les moyens suivants: Lorsque les tiges sont en fleurs, il faut couper la tige environ trois ou quatre pouces en dessous des fleurs. De cette opération résultera un accroissement de tubercules tel que la récolte sera décuplée. Le moyen de faire la preuve, c'est de laisser, dans chaque rang, un ou deux pieds non coupés afin de se rendre compte de la différence entre les deux opérations.

C'est maintenant le temps d'en faire l'essai, et comme je sais que vous êtes le véritable ami des cultivateurs, je me fais un devoir de vous soumettre la présente recette. Si cela vous est agréable, je me ferai un devoir de vous fournir, de temps à autres les petites connaissances que je glanerais un peu par tout.

—J. A. L.

Nous acceptons avec le plus grand plaisir l'offre de notre ami, car on y gagne toujours à faire ces genres d'essai qui peuvent amener à de précieuses découvertes au point de vue agricole.

Les cercles agricoles dans la Province de l'Ontario.

L'Hon. Commissaire de l'agriculture de la Province d'Ontario comprenant l'utilité de l'établissement des cercles agricoles (*Farmer's institutes*), a pris les moyens de pourvoir à l'établissement de semblables associations dans chaque district électoral de cette province. A la dernière Session de la Législature, il a obtenu un vote l'autorisant à payer \$25 à chaque cercle qui serait établi, à la condition qu'un égal montant soit accordé par le conseil de comté, et sujet à certains règlements approuvés par le commissaire

de l'agriculture: 1o. Que le cercle ainsi établi soit composé de pas moins de 50 membres, payant chacun une souscription annuelle de 25 cts; 2o. Que la majorité des directeurs soit composée de cultivateurs pratiques; 3o. Qu'au moins deux réunions soient tenue annuellement, par chaque cercle, dans différentes parties du district.

La culture soignée en Angleterre.

En Angleterre la plupart des fermiers sont en état de payer une rente annuelle pour affermage d'un arpent de terre, bien plus élevée que le possesseur de plusieurs arpents de terre dans notre pays; et la raison est que ces fermiers s'appliquent en enrichir par tous les moyens possibles la petite portion de terre qu'ils cultivent, afin d'en obtenir le plus grand rendement. C'est ainsi qu'ils réussissent non seulement à payer de fortes rentes, mais à vivre dans l'aisance.

Si les fermiers de ce pays réussissent si bien en adoptant un système de culture soignée sur une terre de petite étendue, nous ne voyons pas pourquoi le fermier qui cultive une terre dix fois plus considérable en étendue, n'y trouverait pas aussi l'aisance en réalisant de gros profits par une culture soignée. Il ne s'agit que de le vouloir.

Vérité la plus grande: "RIEN SANS L'AGRICULTEUR" Hors de là, point de moyens d'existence, point de connaissance de Dieu, point de société. Que l'art du cultivateur, du jardinier, de l'agriculteur soit élevé en raison des services qu'il rend à l'humanité! que le véritable mérite obtienne la justice qui lui est due! Quand ces professions seront honorées à l'égal de leur valeur, elles seront sans doute moins délaissées et plus en estime dans notre pays.

La vie du cultivateur

La vie du cultivateur ainsi que celle du jardinier, de tous ceux qui s'avisent de cultiver un coin de terre, est un combat incessant: combat contre les éléments, soient qu'ils constituent le sol lui-même, soit que dans l'atmosphère ils environnent les plantes; combat contre les animaux et les insectes nuisibles.

RECETTES

Composition pour remplir les fissures des planchers.

On peut obtenir cette composition en laissant tremper une certaine quantité de vieux journaux dans une colle où il entre une livre de farine de blé, trois pintes d'eau et une cuillère à soupe d'alun, que vous mêlez bien ensemble et faites bouillir. Dès que cette composition aura acquis le degré du mastic, vous pourrez l'employer à combler les fissures de votre plancher. Cette composition durcit comme le papier-mâché et l'on peut en faire des moules comme on le fait avec du plâtre.

Moyen de nettoyer et polir les meubles.

Avec la composition suivante on réussit très bien à nettoyer les meubles et à leur donner le luisant du vernis. Mettez sur un feu modéré un vaisseau entièrement net dans lequel vous faites fondre deux onces de cire blanche ou jaune. Lorsque cette cire sera fondue, ajoutez quatre onces d'essence de térébenthine pure; brassez ensemble jusqu'à ce que cette composition aura été refroidie, et alors vous pourrez vous en servir pour nettoyer vos meubles. En frottant les meubles, cette com-

position donnera au bois sa couleur naturelle et un luisant à l'égal de celui du vernis à meuble.

FONDERIE DUMONTVILLE

EN PLEINE ACTIVITE

Une fonte tous les jours, facilitant ainsi la prompte exécution des ouvrages de commandes

Mécanismes complets et améliorés de moulins à scies circulaires.

—MACHINERIE GENERALEMENT—

Invitation spéciale aux propriétaires de moulins.

Tournage d'arbres de couche jusqu'à 16 pieds. Planage, filage, taraudage, boullonnage, etc. etc. Filetage à fils en V ou carrés.

GRAND ASSORTIMENT de POELES.

Canaris, chaudrons, plats, chaudrons à sucre, etc., etc., etc.

Liste de prix fournie au commerce sur demande.

ATTENTION!

Nos poêles ne sont surpassés par ceux d'aucunes fonderies; la fonderie étant à votre porte il est toujours facile de remplacer les plaques qui viennent à la longue à manquer, ce seul avantage suffit pour vous engager à ne pas acheter ailleurs.

Méliez-vous des poêles importés.

Nous garantissons nos poêles.

Presses à copier les lettres.

Nous fondons aussi le cuivre.

Vieille fonte achetée ou échangée, ainsi que le cuivre.

ALF. A. LAVIOLETTE & Cie.

Propriétaires.

District de Terrebonne ventes par Sherif.

Cour de Circuit

No 120

JOSEPH GRENIER

Demandeur

AUDRE GIROUARD

Défendeur

Une terre en la cote St-Simon, paroisse de Ste Scholastique, dit district, étant le No 527 du cadastre de la dite paroisse ayant une superficie de soixante et cinq arpents et quatre vingt sept perches, avec une maison et autres bâtisses dessus construits.

Vente à la porte de l'Eglise de Ste Scholastique le quatorze aout courant à dix heures de l'avant midi.

COUR SUPERIEURE

No 145

ARTHUR FISET Ecr

Demandeur

ALF. BELANGER et SAM. CHARTIER

Défendeur

Comme appartenant à Samuel Chartier. Un emplacement en la ville de St Jérôme, dit district, tenant devant à la rue St Jérôme, derrière à la rue St George, d'un côté à une autre rue et de l'autre côté à Leandre Gauthier père, avec une maison en brique et autres bâtisses dessus construits, faisant partie du No 351 du cadastre de la ville St-Jérôme.

Vente à la porte de l'Eglise de St Jérôme, le quinze aout courant à dix heures de l'avant midi.

Bureau du Sherif

Z. ROUSSILLE

Ste Scholastique 7 aout 1885

Sherif

Feuilleton du "NORD"

UNE Erreur Judiciaire

1

HERMINE

Suite

— Sa vie ! donnez-moi sa vie si est innocent ; et vous auriez un jour de remords que je vous évitez.

— Hermine !

M. de Kérouet mit dans l'intonation avec laquelle il prononça le nom de sa fille, une question si claire, si directe, qu'Hermine devint blanche comme la neige des Alpes. Son front tomba sur sa poitrine ; elle demeura un instant anéantie, tremblante et livrée à la colère paternelle. Quand, enhardi par le silence du procureur général, elle leva les yeux sur lui, elle le vit pres que aussi troublé qu'elle-même ; mais le magistrat eut promptement retrouvé son calme ; il prit Hermine par le bras, la baisa tendrement au front, mit dans cette caresse le pardon que son cœur laissait tomber sur la jeune fille ignorante et candide, puis, lui serrant la main, il lui dit tacitement :

— Ne m'en veuille jamais des suites qu'entraînera cette malheureuse affaire.

Hermine crut à une promesse, baisa la main de son père et sortit.

Entre ces deux belles âmes, tout s'était dignement et silencieusement passé. M. de Kérouet respectait trop l'innocence de sa fille pour lui adresser une seule question ; Hermine était trop fière pour risquer un aveu. Elle se contenta de ce qu'elle crut avoir obtenu, et, rentré dans sa chambre, elle se jeta à genoux pour prier. Quand elle se releva, elle aperçut près d'elle mademoiselle Hubert :

— Et bien ? demanda l'institutrice.

— Espérons, répondit Hermine ; espérons en dépit des faits de la malice des hommes et des hasards qui accumulent dans ce procès des coïncidences inouïes, mais n'espérons qu'en Dieu, chère Denise.

Toute la nuit, mademoiselle de Kérouet entendit son père se promener à grands pas dans le cabinet. Tous deux veillaient. M. de Kérouet compulsait les pié-

ces, les commentaires, en pesant la valeur, relut son réquisitoire et fut effrayé en trouvant que la seule réponse du jury et des juges était une condamnation. Alors il se représenta Hermine, telle qu'il venait de la voir ; il crut l'entendre lui demander compte du sang d'Emmanuel. Le souvenir de l'amitié qui l'avait lié à M. de Lormeuil vint encore crier grâce pour le jeune homme. Mais, au moment où il faiblissait, le magistrat voyait en lettres rouges le procès-verbal ; il dédaignait les conséquences qui avaient porté Emmanuel au crime. Eclairé par un mot de sa fille, il pensa que quelque passion coquette avait englouti la fortune du prodigue, et que, poussé par le désir de jeter de l'or aux pieds d'une femme aimée, il n'avait reculé devant aucun moyen. Mais, dans les villes de province, on trouve peu de femmes menant ostensiblement une vie galante ; et la ruine d'Emmanuel eût fait du bruit, de même que son attachement. On avait toujours vu M. de Lormeuil dans le monde où son nom, sa fortune et son esprit lui assuraient des succès ; les amours auxquelles on se sacrifie ne laissent ni le temps ni la volonté d'être assidu aux bals, aux soirées, au théâtre. On ne pouvait donc trouver cette excuse au crime d'Emmanuel.

Dans les différents interrogatoires qu'il avait subis, Emmanuel s'était renfermé dans un système de dénégation absolue. Sans pouvoir donner de renseignements sur l'emploi de son temps pendant la nuit de l'assassinat, il niait énergiquement d'en avoir été l'auteur ou le complice. Cependant on ne connaissait pas un ennemi à son oncle ; celui-ci, riche banquier sans enfants, n'avait d'autre héritier qu'Emmanuel ; le coupable devait connaître les êtres de la maison, car aucun bruit n'avait été entendu, et le banquier avait été assommé par un violent coup de merlin. L'instrument, auquel adhéraient encore des cheveux de la victime, fut retrouvé dans la cour. La caisse, renfermant les valeurs, avait été ouverte et non forcée ; Emmanuel allait assez souvent chez son oncle pour savoir où trouver les clefs dont il dut avoir besoin. Enfin, on vit sur les souliers d'Emmanuel des taches de bouc fraîche, et quand on les approcha d'une empreinte restée dans la cour, ils s'y adaptèrent parfaitement.

Les femmes seules ne croyaient pas à la culpabilité de M. de Lormeuil. Les juges, habitués à voir le crime emprunter la simplicité, la naïveté de l'innocence,

ne s'émurent pas de l'accent de vérité avec lequel Emmanuel rejetait loin de lui l'imputation d'un horrible assassinat. Quelques jeunes gens, amis d'Emmanuel le défendaient énergiquement. Un avocat, Xavier Anglès, offrit spontanément l'appui de son éloquence. Mais le silence obstiné d'Emmanuel le privait de ses ressources les plus grandes. Il chercha dans le génie de l'amitié et la connaissance qu'il avait de l'affaire à profiter du moins des bénéfices du doute. Pendant que M. de Kérouet achevait son réquisitoire qu'Hermine priait avec Denise, l'avocat réunissait les faibles espérances de salut qu'il tirait du manque de preuves matérielles.

Les deux jeunes filles, réunies dans leur chambre de travail, épanchèrent toute la nuit leurs tristes confidences.

— Denise, disait mademoiselle de Kérouet à son amie, crois-tu qu'il ait pu avoir seulement la pensée de l'action qu'on lui impute ?

— Non, répondit Denise ; mais que pouvons-nous ?

— Écrivons à son avocat.

— Nous n'avons rien à lui apprendre !

— C'est vrai. Eh bien, Denise, nous assisterons aux débats ! nous suivrons ce drame lugubre, poignant, qui va peut-être se dérouler sur l'échafaud !

— Y pensez-vous, chère enfant ?

— Oui ! oui ! j'irai... tu m'accompagneras... Nous nous cachons dans la foule des femmes ; lui, il ne nous verra pas... et nous verrait-il, hélas ! Denise, il ne comprendrait même pas quel sentiment nous y a conduites.

Denise opposa mille objections au projet d'Hermine ; la jeune fille répondit : J'irai avec un tel son de voix, que l'institutrice la prit dans ses bras, la serra sur son cœur et murmura :

— Pauvre auge ! vous saurez donc aussi, vous, ce que c'est qu'un amour sans espoir !

— Un rimes, Denise ?

— Oui, j'aime, ma fille, et je vous l'ai dit, sans espérer ! Mes yeux se sont levés trop haut ils ont gardé un éblouissement. Toutes deux, serrées l'une contre l'autre, assises sur une bergère, virent le soleil se lever et pâler la lueur des bougies.

— C'est aujourd'hui ! dit Hermine, habillons-nous, Denise, l'audience s'ouvre à dix heures.

II

L'ASSASSINAT.

La maison habitée par M. Lin-

gard, banquier à Rennes, était située dans une large rue de cette ville, allant du palais de justice à la préfecture. C'était un de ces vieux hôtels à porte cochère ouvrant sur une cour ; l'hôtel, jadis propriété de la famille de Cintré, avait été payé 100,000 francs par le banquier qui y installa ses bureaux au rez-de-chaussée, habita premier étage et donna l'aile droite de la maison à Emmanuel, son neveu, lequel ne quitta cet appartement que deux ans avant le meurtre qui faisait, depuis trois mois, le sujet des entretiens de tous les habitants de la ville.

Rennes, en raison de l'importance qu'elle eut à l'époque où les souverains de Bretagne battaient monnaie, guerroyaient, effrayaient les rois de France et proposaient leurs filles aux dauphins, a gardé un cachet de grandeur qu'elle doit à l'isolement de certains édifices, à la largeur de quelques rues silencieuses, à la beauté de ses promenades, et surtout au majestueux palais où se tenaient jadis les assemblées des États. A Rennes, on vit dans une douce atmosphère d'aristocratie et de piété. Les relations y sont faciles ; à de rares intervalles on raconte qu'une jeune fille a été enlevée ou qu'une jeune femme a failli. Tout ce qui se passe en dehors des habitudes calmes, sédentaires et pieuses, est en contradiction non seulement avec le caractère des Rennais, mais encore avec le caractère de la ville.

M. Lingard, appartenant à une famille de jurisconsultes, allié aux meilleurs maisons, était aimé de tous, grâce à l'affabilité charmante de son caractère. C'était un veillard doux, souriant, plein d'indulgence pour les fautes de la jeunesse. Emmanuel, seul enfant laissé par une sœur tendrement aimée, reçut de son oncle la tendresse, les conseils et la direction qu'un père sage lui eût donnés. Il acheva son droit pour avoir le titre d'avocat mais la pension que lui faisait son oncle suffisait amplement à ses dépenses de jeune homme. M. Lingard portait facilement une verte vieillisse, et disait souvent en uiant à Emmanuel qu'il lui laisserait sa succession le plus tard possible. Le seul motif de peine que le jeune homme lui causa, fut d'abandonner l'hôtel pour louer, rue de la Monnaie, une petite maison qu'il fit décorer avec une recherche inusitée chez ses jeunes amis. Le boulevard de cet appartement, cité comme une merveille de goût et d'élégance, renfermait, disait-on, un meuble en bois doré, couvert

d'ivoire blanche ; la tenture, blanche aussi, relevée par des câbles de soie jaune, formait une tente au plafond ; le tapis ressemblait à une corbeille de roses effeuillées sur de la nerge ; la garniture de cheminée consistait en une baigneuse de marbre ; de chaque côté, des cornets de Japon contaient de gros bouquets blancs.

On savait ces détails par le tapisserieur qui drapa les rideaux venus de Paris ; plus tard, les perquisitions faites dans l'appartement du jeune homme ouvrirent brutalement les portes de ce sanctuaire. On trouva, dans un petit meuble, un gant de femme et un éventail. La main qui avait mis ce gant était petit et mince, une main de femme distinguée ; le gant était parfumé légèrement d'une odeur d'iris ; l'éventail était de nacre, couvert d'oiseaux aux plumes éclatantes et de fleurs inconnues à la flore française ; ce bijou semblait une merveille tombée de la main d'une bayadère.

A SUIVRE

A VENDRE

M. D. Jérôme de la Châte-aux-Iroquois offre en vente sa boutique de forge, la seule boutique qu'il y ait de la Châte à St-Jovite ; emplacement très bien bâti.

Conditions faciles

S'adresser à

DAMIEN JEROME

Châte-aux-Iroquois

LOTÉRIE NATIONALE

—DE—

M. LECURE A. LABEL E

VALEUR DES LOTS :

Première série - - \$50,000.00

GROS LOT : \$10,000.00

Deuxième série - - \$10,000.00

GROS LOT : \$2,500.00

LE TROISIÈME TIRAGE

— Aura lieu au —

Cabinet de Lecture Paroissial,

vis-à-vis le Séminaire à Montréal,

Mercredi le 28 Octobre

A DEUX HEURES P. M.

Si le tirage ne peut se terminer le 15 il se continuera les jours suivants à la même heure.

Hâtez-vous D'acheter vos Billets

COUT DU BILLET

Première Série..... \$1.00
Deuxième Série..... 25 Cts

Pour obtenir des billets, s'adresser soit en personne, soit par lettres enregistrées, au secrétaire, S. E. LEFEBVRE, No 19 rue St-Jacques, Montréal.

Envoyez 5 cts pour port et enregistrement de l'envoi des billets. (Etats-Unis 8 cts.)

La liste officielle des numéros gagnants sera transmise le 20 juillet à toute personne qui en fera la demande et enverra un timbre-poste de 3 cts.

OUVERTURE

DES CLASSES

Aux maisons d'éducation et à MM. les Commissaires d'Écoles

L'augmentation de notre stock pour la vente en gros a nécessité l'agrandissement de notre établissement et nous occupons maintenant tout le block ROLLAND, les Nos 6, 8, 10, 12, et 14 où nous avons un département spécial des papiers de la

COMPAGNIE DE PAPIER ROLLAND

On voudra bien se rappeler que notre Librairie offre l'avantage de l'assortiment le plus complet de livres classiques et de fournitures d'école, et que nos prix sont des plus réduits. Nous vous engageons à bien vouloir nous faire parvenir vos ordres aussitôt qu'il vous sera possible, afin de ne pas éprouver de retard à l'ouverture des classes.

Catalogues, listes des prix, échantillons de Papier, etc. ; envoyés sur demande.

J. B. ROLLAND & FILS.

Libraires, éditeurs de la Nouvelle série de Livres de Lecture de Montpetit.

Nos. 6, 8, 10, 12 et 14, Rue Saint-Vincent, MONTREAL.

NOTICE

I forboidt sell anything to my wife Mary Calvin, without an order signed by me.

JOHN STEPLETON

LA ROYALE

Compagnie d'assurance

D'ANGLETERRE

Bureau principal pour le Canada.....MONTREAL

Actif de la Compagnie, \$21,000,000

Placé dans la Puissance pour protéger les assurés canadiens

PRES DE.... 500,000

AUX CULTIVATEURS ET PROPRIETAIRES de residences privees :

Si vous désirez vous assurer dans une compagnie où vous trouverez une sécurité absolue, faites application à cette ancienne compagnie.

LA ROYALE,

qui a passé par de nombreuses épreuves et qui possède un surplus plus grand qu'aucune compagnie d'assurance dans le monde entier.

Taux bas, paiement et pertes acquittés avec promptitude.

Cette compagnie s'est toujours distingué par le haut caractère de son administration, l'étendue de ses ressources, la promptitude et l'équité dans le paiement de ses pertes. Les arrangements que j'ai faits, avec cette compagnie me permettent de prendre

Des risques agricoles, mercantiles et manufacturiers

à des taux presque équivalants à ceux les autres compagnies inférieures.

M. H. GALT, M. P. } Agents pour
Wm TATLEY } le Canada.

Dr. C. L. de MARTIGNY

Agent pour St-Jérôme et le district Jérôme, 2 juin 1884

DEFENSE

Je défends d'avancer à Dame Mary Calvet, mon épouse, sans un ordre signé de ma main.

JOHN STEPLETON.

23 juillet 1885.

Marché de St-Jérôme

St-Jérôme 30 juillet 1885

Patates early rose par sac...	0 40	0 50
Pois par minot.....	0 80	0 90
Avoine par sac.....	0 90	0 95
Orge par minot.....	0 50	5 60
Choux par doz.....	0 30	0 40
Miel par lbs.....	0 12	0 13
Beurre par lbs.....	0 20	0 25
Oeufs par douzaine.....	0 15	0 16
Lard par lbs.....	0 10	0 12
Lard par 100 lbs.....	8 00	8 50
Veau au quartier par lbs.....	0 00	0 00
Soucis par lbs.....	0 12	0 13
Jambon par lbs.....	0 18	0 20
Mouton par lbs.....	0 07	0 10
Porcs fr. par lbs.....	0 08	0 09
Bœuf par lbs. (steak).....	0 12	0 12
Soucis de Boulogne.....	0 00	0 00
Saindoux par lbs.....	0 18	0 18
Saindoux au sceau.....	0 00	0 00
Poules au couple.....	0 40	0 50
Poulets au couple.....	0 25	0 30
Dindes à la livre.....	0 00	0 00
Dindes (vieux) au couple.....	0 00	0 00
Perdrix au couple.....	0 40	0 50
Foin ter par 100 bottes.....	4 00	6 00
Sucre d'érable.....	0 10	0 10
Sirop d'érable.....		

P. L. Y. VEZINÀ

FABRICANT

DE

ROUETS MOULINS A LAGER

Manufacture à la fonderie Damentville St-Jérôme, aura toujours en main les meilleurs rouets et moulins à laver les mêmes que ceux de Verchères il se charge de toutes réparations à des prix très réduits tout ouvrage sera garanti, allez faire une visite avant que d'aller ailleurs

St-Jérôme 19 mars 1885

PIERRE SIMARD

SUCCESSEUR

DE

W. E. ELLIOTT

MAGASIN

D'épiceries, vins, liqueurs, grains

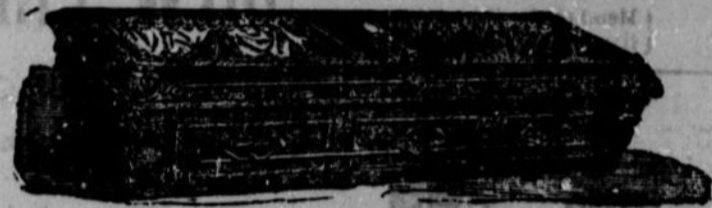
PROVISIONS, FAIENCE,

COIN DES RUES

St-George et Ste-Anne

(Batisse Elliott)

C. LANTHIER



Marchand de Cercueils

ET

DE MEUBLES

Rue St-Jérôme, (en face du Collège)

M. LANTHIER aura toujours en main une grande quantité de cercueils de tous les prix et aussi un grand assortiment de meubles de ménage.

Les personnes qui désireront se procurer des corbillards. Il aura toujours en main tout ce qui est nécessaire pour ensevelir.

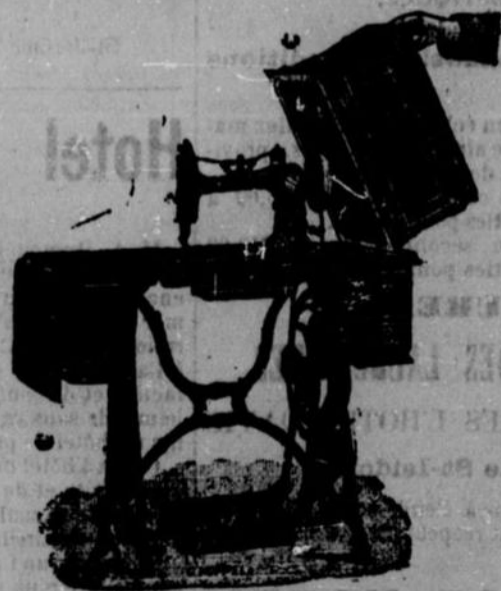
Les prix seront les mêmes que ceux de Montréal.

M. LANTHIER s'efforcera de satisfaire tous ceux qui voudront bien l'encourager

St-Jérôme 18 juin 1885

M. JOSEPH HARDY

Le plus grand assortiment du Nord.



Les meilleures machines à coudre du monde aux conditions les plus faciles.

BUREAU

ST-JEROME

dans la Batisse Richard tenu par V. GARCEAU. Bureau à St-Agathe tenu par F. LOISEAU.

Bonne nouvelle LSPE D EAU

M. Stanislas Desormeaux si bien connu du public fait savoir qu'il ouvrira son hôtel le 1er mai prochain dans le bloc qu'il possède au coin du marché sur rue St-Georges. On trouvera à cet établissement tout le confort possible ce Monsieur n'a rien négligé pour faire de sa maison un hôtel de première classe

St-Jérôme 30 avril 1885

A VENDRE

Vingt-cinq colonies d'abeilles toutes dans des ruches à cadres mobiles dites *Simplioite*. Prix modéré. Pour plus amples informations s'adresser au bureau du Nord.

A VENDRE

Deux terres à bois de 4 arpents par 20, chacune, situées sur le grand chemin, à proximité de St-Jérôme, comprenant du bois franc ainsi que du bois de service de bonne qualité.

Pour les conditions s'adresser à
LS. de G. LACHAINE, Notaire

'LE NORD'

Journal hebdomadaire publié le jeudi, à St-Jérôme, comté de Terrebonne, s'occupe spécialement des intérêts généraux de la vallée de l'Ottawa.

Abonnements payables d'avance.

CANADA et ETATS UNIS: Un an...\$1.00
FRANCE:..... Un an... 1.50

W. DESJARDINS,
Administrateur.
G. A. NANTEL,

Membre de l'assemblée législative. Rédacteur en chef



J'ai toujours en main la nouvelle machine à coudre de WILLIAMS, qui est si parfaite qu'elle est à présent répandue dans toutes les parties de l'univers et prend la place des machines à coudre canadiennes et américaines. J'aurai aussi toutes les autres machines qui suivent :

- LES WANZERS,
- LES RAYMOND,
- LES WHITE,
- LES NOUVEAUX WILSON,
- LES HOWE,
- LES HOUSEHOLD,
- LES REMINGTON,
- LES ROYAL A,
- LES WHEELER et WILSON,
- LES DOMESTIQUES,
- LES DAVIS,

Délai raisonnable et conditions faciles.

J'é prendrai en échange les vieilles machines à coudre ainsi que les effets, provisions, animaux de toute espèce.
Machines à coudre neuves \$35,00 à \$100,00, garanties pour 10 ans.
Machines de secondes main, \$10,00 à \$25,00 garanties pour 1 an.

BUREAU:
VILLE DES LAURENTIDES
(ST-LIN) PRES L'HOTEL DAVIS
Rue St-Isidore

Et à St-Jérôme à l'endroit susdit. Une visite est respectueusement sollicitée.

JOS. HARDY

1er mars 84

MARCHAND TALLEUR
Rue Jacques-Cartier
ST-JEROME

Tout en remerciant ses pratiques généreux encouragement qu'ils ont bien voulu lui accorder. Informe le public qu'il a un couturier de première classe attaché à son magasin, ayant sept ans d'expérience dans le métier et ayant fait son apprentissage dans les meilleures boutiques de Montréal. De plus il a un assortiment complet de toute espèce de hardes faites et de

- TWEED, GANTS,
- COLS, COLLETS,
- BRETELLES, CHEMISES,
- PARAPLUIIS, etc., etc.

M. Pérodeau exécutera toutes commandes au plus bas prix.

OUVRAGE GARANTI
St Jérôme 1 mars 83

AVIS

Théophile Le gault conducteur de la maille entre St-Jérôme et Ste-Marguerite, informe les voyageurs qu'il demeure maintenant à St-Jérôme, sur la continuation de la Rue St-George à quelques pas de l'hôtel Jolein et que la maille part de St-Jérôme pour Ste-Marguerite arrêtant à St-Hippolyte à 6 1/2 hrs du matin tous les lundis, mercredi et vendredi de chaque semaine et revient le même jour.

LE NORD

1 Nov 84

DR W. PREVOST
ST-JEROME

Ancien bureau du Dr FOURNIER
15 janvier 1883

Leclair & Allard

AVOCATS

NO 57, RUE SAINT-GABRIEL

MONTREAL

N. B.—Suivront les Cours des districts de Terrebonne et Richelieu.

A VENDRE

Pouvoir d'eau dont la chaussée est construite avec quatre arpents de terrain maison et dépendances.

La maison à vendre ou à louer
S'adresser au bureau de Poste, à

E. MARCHAND.

St-Jérôme 27 mars 1884.

Hotel St-Jovite

M. A. Dumouchel remercie bien sincèrement la nombreuse clientèle qui l'a si bien encouragé jusqu'à ce jour et aime à informer le public qu'il vient de faire des réparations importantes à sa maison. Il pourra à l'avenir servir ses pratiques avec plus de facilité et de confort. Il fait appel à tout le monde sans exception, car il entend tenir un hôtel de première classe.

C'est l'hôtel de la maille de St-Agathe à St-Jovite et de la Chûte aux Iroquois que les deux mailles se rencontrent tous les lundis et vendredis de chaque semaine, ce qui est un grand avantage pour les voyageurs. De plus, je tiendrai chevaux et voitures convenables pour transporter les voyageurs à des prix raisonnables.

1 a.

12 juillet 1883

BANQUE
VILLE - MARIE

BATISSE M. GODFROID LAVIOLETTE
RUE DUMONT
ST-JEROME

Bureau ouvert pour dépôt et escompte de 10 heures avant-midi à 3 heures de l'après-midi. Fermé à l'heure de l'après-midi le samedi.

J. A. THEBERGE
Gérant.

10 octobre 1881.

Hotel Duchesne
STJOVITE

M. Duchesne si bien connu des voyageurs du Nord a vendu son hôtel à St-Faustin pour aller tenir un établissement du même genre à St-Jovite centre plus considérable et veut avoir un hôtel de première classe et digne des grandes villes. La cuisine est ce qu'il y a de mieux. Les repas sont servis à toutes heures. Les dépendances, cour écuries, remise sont spacieuses et commodes. Les voyageurs y trouveront tout le confort désirable. M. Duchesne tiendra chevaux et voitures et conduira les colons et les voyageurs dans tous les cantons du Nord à des conditions très-faciles.
15 mars 1883.

NOUVEAU MAGASIN

(EN FACE DU MARCHE)

d'épicerie, vins liqueurs, grains,
FLEUR, PROVISIONS,

FERRONNERIE,

VAISSÈLLE, Etc., etc.,

et spécialement les cierges et vins de messe pour les fabriques

L. LABELLE

15 m 83

Vente importante

M. W. Scott, père offre en vente ses propriétés de la Rivière à Gagnon, magasin, maison et emplacement et tout le Stock, si on le désire.

Une excellente localité pour le commerce à 5 milles du village de St-Jérôme Bureau de poste au magasin actuel même Conditions libérales s'adresser sur les lieux ou à

M. W. HENRY SCOTT

St-Jérôme 18 juin 1885

LIVRES ET PAPETERIE

Nous avons toujours, comme précédemment, un grand choix d'ouvrages de

LITERATURE, HISTOIRE,

THEOLOGIE, SCIENCE, MEDECINE

et autres, formant un département spécial de notre magasin, avec les **LIVRES DE PRIERES, DE PIETE, les LIVRES D'ECOLE**, ainsi que les articles de librairie proprement dits.

Les améliorations et l'agrandissement ont été nécessités par l'augmentation des quantités de chaque espèce que nous sommes obligés d'avoir en magasin pour la vente en gros.

NOS PRIX DEFIENT TOUTE CONCURRENCE en librairie comme en Papeterie.

J. B. ROLLAND & FILS

Nos 6, 8, 10, 12 et 14, Rue St-Vincent

MONTREAL.

Oct 23 1884

1a

L. P. Guillemette

Marchand de Nouveautés
ST-JEROME

Le sousigné informe le public en général qu'il vient d'acheter le stock de M. A. Corbeil, et qu'il a ajouté ce qu'il y a de plus riche en fait de

- TWEEDS,**
- SERGES,**
- COATINGS**

Vous trouverez aussi à ce magasin un bel assortiment

D'étoffes a robe

Dans les patrons les plus élégants, les plus riches et les plus distingués.

CACHEMIRE noirs et de toutes couleurs, GHAPPEAUX pour messieurs en duvet, et en feutre

Toutes ces marchandises seront vendus à 40 par cent meilleur marché que partout ailleurs.

Deux modèles de première classe sont attachées au magasin pour la confection de

Chapeaux, robes, manteaux,

Un tailleur pour la confection d'habilllements pour hommes.

L. P. GUILLEMETTE,
BATISSE ELLIOTT
St-Jérôme, 11 mai 1883.

AVIS

M. PASCAL LONGPRE informe le public qu'il réside encore à Ste Adèle et qu'il se chargera comme par le passé de toutes collections qu'on voudra bien lui donner ainsi que de tout autre ouvrage comme huissier.

St-Jérôme 12 juin 1885

3ms.

LEBLANC & BOISVERT

AVCCATS

25 RUE ST-GABRIEL
MONTREAL

P. E. LEBLANC, M. P. P. O. BOISVERT, L. L. L.

M. Leblanc député à l'Assemblée Législative de Québec, suivra les cours du district de Terrebonne.

G. E. BAMPTON B.L.C
AVOCAT

BUREAU LACHUTE. P. Q.

M. Bampton suivra toutes les cours du District de Terrebonne et peut plaider aussi bien en Français qu'en Anglais.
1er juin 1883, 1 an.

E. GIBAUT,

MAGASIN

d'épicerie, vins, liqueurs, grains,

PROVISIONS, FERRONNERIES,
FAIENCE, CHAUSSURES, Etc

COIN DES RUES

Jacques-Cartier et Dumont

(Batisse Hervieux.)

St-Jérôme, 2 janvier 1882.

J. H. LECLAIR

ARPEUTEUR

Autrefois employé à la commission du cadastre, a maintenant ouvert un bureau à St-Jérôme.
28 juillet 1881